

## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'Adjoint administratif principal de 1ere classe

Monsieur le Maire d'ESTANCARBON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

#### Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DUPIN NATHALIE	Adjoint administratif principal 2eme classe	... / ... / ...

#### Article 2

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

#### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ESTANCARBON, le 20/12/2024

Monsieur le Maire, Daniel SOUPENE



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>